L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 16 MARS 1883.

Le Courrier des Etats-Unis, du 14 mars:

Nous lisons dans le *Herald* :

" Si secrète est l'escapade à Paris que les étrangers fuyant la ville. Jules Ferry est l'ennemi de la République. Sa main est levée contre toutes les classes. Un jour il proscrit les princes; un autre il arrête les communistes; ici il enlève les ouvrages des monarchies, là il chasse les ouvriers de Belleplaine des Invalides. Il ferait du parti clérical aussi vile besogne. Mais lui il semble qu'il y ait quelque chose de fugueur généraie, et nous remarquons que notre confrère, le *Courrier des Etats-Unis*, dont nous connaissons depuis longtemps l'amabilité rabroue le *Herald* à la manière de M. Jefferson Brick. Mesures vous, bon ami. Nous n'avons nullement l'intention de dédrer une grande nation. Mais pouvons nous nous faire quand les destinées de cette nation sont mendes par une poignée de spéculateurs et d'agioteurs ?"

Le Herald veut bien nous dire, et il le dit avec une courtoisie que nous nous plaisons à reconnaître, qu'il n'a pas l'intention de dédrer la nation française, et c'est cependant ce'est ce qu'il fait tous les jours. Qu'il prenne la peine de relire ces articles, sans remonter plus haut que la mort de Gambetta, et il n'en trouvera pas un dont un Français, quelles que soient ses opinions, n'ait le droit de se sentir instinctivement blessé. Les hommes qui dirigent les destinées de la France, dit notre honoré confrère, sont des spéculateurs et des agioteurs. Non, cela n'est pas. Qui donc est un agioteur dans le cabinet français ? Est ce M. Ferry ? Est-ce M. Challemel-Lacour ? Ou M. Tirard ? Ou M. Cochery ? Ou les ministres de la guerre, de la marine, de la justice, de l'intérieur ? Qui donc ?— Nous n'avons jamais,—dans un temps où personne n'est à l'abri de la calomnie, entendu rien de semblable sur aucun d'eux. D'ailleurs, que diraient les Américains de Paris s'ils lisaient tous les jours dans les grands journaux français des diatribes cinglantes contre leur gouvernement et dites leur que nous présente que les membres du congrès ou des législatures, quelquefois même certains membres du pouvoir exécutif peuvent avoir quelques affaires d'argent sur la conscience ? Nous ne citons pas de noms, et il en est que nous rougirons de reprocher de ceux qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement français; mais le *Herald* n'aura pas besoin de beaucoup de réflexion pour en trouver des légions dans sa mémoire.

(...)

Sous ce titre : *Emeutes parlementaires*, nous trouvons dans le *Peuple* d'hier un article dont voici les passages les plus saillants :

La répression des émeutes socialistes à Paris, sans déploiement extraordinaire de forces et sans effusion de sang, l'arrestation de la foule des meneurs, doivent être considérées comme une victoire pour la République, victoire plus importante peut-être qu'elle ne paraît tout d'abord. Elle est d'autant plus significative que la populace a été poussée par les légitimistes et les bonapartistes qui, en ce moment, ont tout intérêt à faire croire que la République ne peut ni maintenir l'ordre ni faire respecter la propriété.....

Le gouvernement français a une consolation qu'il ne possédait pas autrefois. Quand la diffusion des idées socialistes dans les classes ouvrières s'est révélée en 1848, la France était regardée avec une pitié dédaigneuse par la Prusse et l'Allemagne qui, se basant sur leurs principes religieux et sur leurs institutions politiques, se croyaient tout à fait à l'abri du poison. Maintenant la Prusse est le pays où les anarchistes ont la puissance la plus développée. En Allemagne le socialisme, contre lequel on a dû promulguer des mesures de répression spéciales, a mis la vie du souverain en danger et ébranlé les destinées futures de l'empire.

Le Messager Franco-Américain du 13 mars :

Nous recevons, de Mlle Claire de Cahors, la communication suivante :

Cahors, le 22 février 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une liste de souscription pour l'érection, à Cahors, d'une statue à Gambetta, né en cette ville, le 2 avril 1838.

Il n'est d'une œuvre nationale à laquelle sont conviés tous ceux qui veulent honorer la mémoire du grand patriote, auquel la ville de Cahors a donné le jour et qui, par son ardent amour pour la patrie et son puissante voix, a sauvé l'honneur de la France.

Le Comité d'organisation espère que vous tiendrez à honneur de prêter votre concours à cette œuvre, et que vous voudrez bien provoquer des souscriptions que les vrais patriotes ne sauraient vous refuser.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président du Comité, maire de Cahors,
SIRECH.

Copiée de patronage.

MM. Graux, préfet du Lot, président d'honneur; Sirech, maire de Cahors, président; Rothié, ancien maire, conseiller général, vice-président; Lacoste, avocat, président du Conseil général; Lot; Lurguie, président du Tribunal civil; Caviole, Jules, secrétaire général; Talon, avocat, conseiller général; Bousquet, conseiller municipal, ancien président du Tribunal de commerce; Cèles, notaire, adjoint; Planat, conseiller municipal; Poussergues, conseiller municipal; Gurrandien-Capdeville, chef de division à la préfecture du Lot; Poupet, conseiller d'arrondissement; Girma, négociant, libraire; Fédoux, propriétaire; Clary, docteur en médecine; Pontié, l'aucie, avocat; Delpech, négociant; Bouyaou, propriétaire, conseiller municipal, secrétaire-trésorier; Brasme, directeur-gérant de *République du Lot*; Delpérier, directeur-gérant du *Réformateur du Lot*; Laydou, directeur gérant du *Journal du Lot*.

Toute la population française de New-York a été profondément attristée en apprenant, il y a quelques semaines, la catastrophe qui a coûté la vie au capitaine Delaplane, du steamer *Saint Laurent*, et à un de ses timoniers. Dès ce moment, plusieurs de nos compatriotes eurent l'idée de donner aux familles de ces deux victimes du devoir un témoignage substantiel de leur sympathie, et de faire ce qu'elle pourraient pour atténuer les conséquences douloureuses qui les frappait. A l'égard de la famille Delaplane, il n'y a heureusement rien d'urgent à faire : l'assurance de cinquante mille francs qu'avait prise le capitaine Delaplane et qui a été payée à sa veuve, suffit à la mettre relativement à l'abri du besoin.

Mais il n'en est pas de même de la famille du timonier Lacroix était le seul soutien de sa vieille mère, qui se trouve aujourd'hui sans aucun appui. Dans ces circonstances, la Société du *Pot-au-feu* a pris l'initiative d'une souscription en faveur de Mme Lacroix mère.

Les sommes recueillies seront remises à M. de Bébian, agent général de la Compagnie transatlantique, qui veut bien se charger de les faire parvenir en France à Mme Lacroix.

On peut envoyer les souscriptions à : MM. Adolphe Cohn, 823, ouest, 34ème rue;
Eugène Lebeuf, 94, Bleecker St.
Gustave May, 105, seconde Ave.
et aux deux journaux français.

Nous avons dit que M. Savorgnan de Brazza devait partir dans la première semaine de mars, pour son expédition au Congo.

Le ministre de la guerre vient de mettre à la disposition de l'explorateur, à titre gratuit, diverses espèces d'armes réformées, qui se trouvent dans les magasins de l'Etat. Ces armes sont destinées à assurer la défense des stations que va créer M. de Brazza. Voici quelles sont les armes cédées par le ministre :

8 000 armes à percussion, 20,000 sabres, 100,000 kilos de poudre, 18 millions de capsules de guerre, 200 tentes, 1,000 haches.

Une compagnie sénégalaise du 1er régiment de tirailleur algérienne va partir pour seconder l'entreprise de M. de Brazza.

Le petit navire que le ministre de la marine a mis à en disposition pour se démonter prétérieurement, de sorte qu'aux endroits où la navigation devenu d'être praticable, l'expédition pourra continuer à avancer sur terre sans abandonner son navire.

Le sénateur Grévy est en convalescence.

Un jeune homme pâle résiste au sommeil et termine ainsi :

.....de nos ardeurs suprêmes.
Les fauves sanglotent furent les seuls témoins.

—Très bien, mon ami, dit Savorgnan de Brazza à son jeune poète; sérieusement, je vous engage à changer le dernier vers, avec la nouvelle loi sur le duel, les témoins sont condamnés.

Nous avons dit que M. Savorgnan de Brazza devait partir dans la première semaine de mars, pour son expédition au Congo.

Le ministre de la guerre vient de mettre à la disposition de l'explorateur, à titre gratuit, diverses espèces d'armes réformées, qui se trouvent dans les magasins de l'Etat. Ces armes sont destinées à assurer la défense des stations que va créer M. de Brazza. Voici quelles sont les armes cédées par le ministre :

8 000 armes à percussion, 20,000 sabres, 100,000 kilos de poudre, 18 millions de capsules de guerre, 200 tentes, 1,000 haches.

Une compagnie sénégalaise du 1er régiment de tirailleur algérienne va partir pour seconder l'entreprise de M. de Brazza.

Le petit navire que le ministre de la marine a mis à en disposition pour se démonter prétérieurement, de sorte qu'aux endroits où la navigation cessera d'être praticable, l'expédition pourra continuer à avancer sur terre sans abandonner son navire.

Le sénateur Grévy est en convalescence.

Un jeune homme pâle résiste au sommeil et termine ainsi :

.....de nos ardeurs suprêmes.
Les fauves sanglotent furent les seuls témoins.

—Très bien, mon ami, dit Savorgnan de Brazza à son jeune poète; sérieusement, je vous engage à changer le dernier vers, avec la nouvelle loi sur le duel, les témoins sont condamnés.

Nouvelles Télégraphiques.

Saint Pétersbourg, 13 mars — On dit que les souverains et les princes qui se trouvaient à Berlin pour la célébration des noces d'argent du prince héritier et de la princesse son épouse, ont résolu d'un commun accord de se faire représenter par des ambassadeurs au couronnement du czar.

Berlin, 13 mars.—La démission de l'amiral de Stosch, chef du ministère de la marine, a eu pour cause d'une part un différend avec le prince de Bismark à propos de l'action récente du capitaine de la corvette allemande Eisabeth, qui a saisi une portion du territoire près de Hong-Kong, et d'autre part le refus du cabinet d'accepter la proposition de l'amiral Stosch tendant à dépenser 30 millions de marks pour les fortifications de Kiel.

Une dépêche postérieure de Berlin confirme la nouvelle de la démission de l'amiral de Stosch. On croit que l'empereur accepterra cette démission.

Saint-Pétersbourg, 13 mars—Le dernier acte du prince Gortschakoff a été de dicter une dépêche à l'adresse du czar pour lui offrir ses respects à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Londres, 13 mars — Aujourd'hui à la chambre des lords, lord Derby, secrétaire des colonies, en répondant à des questions posées par des lords torien au sujet des affaires de la frontière du Transvaal, a dit que les Boers étaient en faveur d'un effort pacifique en vue d'obtenir une indemnité pour les victimes des incursions l'emploi de la force ne tendrait qu'à créer une irritation différente.

Londres, 13 mars—Le bruit qui courait que M. Forster devait succéder au marquis de Lorne, gouverneur du Canada, est démenti.

Saint-Pétersbourg, 13 mars—M. Markoff, président du comité pour la réforment de la condition sociale des israélites en Russie, s'est suicidé.

Saint-Pétersbourg, 13 mars—M. Perfilieff, directeur de la poste et ancien chef de la chancellerie de M. Markoff, qui s'est suicidé hier, avait déjà tenté quelques jours auparavant de se donner la mort.

Bruxelles, 13 mars—L'évêque de Tournay a déclaré devant la cour d'appel qu'il se désistait de son opposition à la remise de l'argent et des papiers déposés par le chanoine Bernard, en Amérique, en faveur du délégué du gouvernement belge.

Vienne 13 mars—On vient de promulguer une loi exemptant du paiement des droits de douane les marchandises envoyées de l'étranger à l'exposition d'électricité de Vienne.

Ou accordera une protection temporaire aux droits des inventeurs pour les objets exposés.

L'éditeur de la "*Démocratie Croyaite*" fait ici un appel sérieux, et sans ambages aux personnes qui sympathisent avec la ligue de ses *Bons*. Il pense que six numéros cet arrondissement annoncé et clairement développé tout ce qu'il tenait à faire savoir.

Cette publication est cordialement accueillie dans nombre de familles honorables; mais elle n'a pas encore la circulation qu'il lui faudrait pour atteindre le but qu'elle vise—et que doivent connaître ceux et celles qui l'ont lue.

De là cet appel à des amis bienveillants *et effectives*, non pour la personne de l'Editeur, mais pour la durée et les progrès de son œuvre.

Les six numéros qui ont pu rent être offerts ensemble partout où l'on croira qu'il y a lieu de le faire; ce sera une occasion opportune pour obtenir des abonnements et des annonces, ces dernières étant d'autant plus les qu'elles ne peuvent pas dépasser ce que contient la bulletin page *seule*, et qu'elles paraissent moins souvent.

Il y a des gens qui noient, dans une mer de fastidieuses parenthèses, la phrase également fastidieuse qu'ils ont à débiter. Tel Sancho Pança, qui, pour dire que la place d'honneur à table est celle qu'occupe le maître de la maison, s'amuse à impitoyablement ses auditeurs de trente-six parenthèses qu'il regardait comme autant d'enjolivements à sa narration et qui n'avaient d'autre mérite que celui d'ouvrir à l'ennui.

"Ce que je dis est vrai comme il fait jour—et je mens, voilà monsieur pour me démentir;—or donc un gentilhomme de notre village qui venait de donne famille—car il descendait de Medina del Campo,—convia un jour.....—ah! j'oubliais de vous dire que ce gentilhomme avait épousé mademoiselle Manlea de Gnignonné—la fille de don Alonzo de Martagnon, chevalier de l'ordre de Saint-Jaques—qui se noya dans la forge—pourquoi il est antrefois cette grande querelle dans laquelle j'ai eu dire que Don Quichotte n'était pas frippé—et là, où fut blessé Tomasile le garnement, fils de Balvastre le maréchal—tout n'est-il pas véritable, monsieur mon maître? Dites hardiment ce qu'il en est, et que monsieur le duc et madame la duchesse voient que je ne suis pas un babillard et un menteur.—Or donc ce gentilhomme que je vous ai dit—et que je connais comme je connais mes doigt maine—car de sa maison à la mienne, il n'y a pas un traît d'arbalète—convia un jour un laboureur qui n'était pas riche—à ce qu'on disait—car de l'assurer je n'ai garde—je n'avais pas compté avec lui —mais, riche ou non, il n'en était pas moins honnête homme—ce qui est toujours beaucoup....

Mais, au nom de Dieu, finissez-donc, dit à Sancho un auditeur impatienté.

—Il faudra bien finir un jour, dit Sancho —Mais toutes choses vont leur train—qui est plus pressé que moi peut aller devant.—Si bien donc que le laboureur que j'ai dit n'étant arrêté chez le gentilhomme—que je vous ai dit—qui l'avait convié—et qui avait épousé la fille de don Alonse et Martagnon—hélas! le pauvre gentilhomme, le bon Dieu veuille avoir son âme—car il est mort depuis ce temps-là—à telles enseignes qu'on dit qu'il fit une mort d'ange—pour moi, je n'y étais pas—j'étais gîté à Tremblique faire la moisson—mais qu'importe—tout ça n'y fait ni chaud ni froid.—Il arrivera donc que, comme ils étaient tout prêts de se mettre à table—je veux dire le gentilhomme et le paysan—tenez, il me semble que je les vois comme si c'était pour à l'heure que cela se fît passé,—comme il fallait donc se mettre à table, le laboureur attendait que le gentilhomme s'mettt pour se placer, et le gentilhomme faisait en même temps signe au laboureur de prendre le haut bout. Le gentilhomme s'y opiniâtrait et disait—comme de raison—qu'il voulait être le maître chez lui; mais le laboureur, qui se piquait de civilité et de savoir-vivre, n'en voulait rien faire jusqu'à ce que le gentilhomme, le prenant par les épaules, le fît asseoir par force et puis lui dit en colère: Asseyez vous, monsieur le rustre, puisque je vous le dis, et supposez que quelque part que je me place, ce sera toujours la place d'honneur."

La dynamite *est déjà* dépassée. Le *Temps*, de Paris, raconte une conversation tenue entre un de ses rédacteurs et un "personnage de retour de Nouméa." Ce personnage a fourni à notre confrère les renseignements les plus complets sur une nouvelle substance explosible, sans rivale, d'un effet encore plus foudroyant que la dynamite, et destinée, on l'a déjà deviné, à pulvériser l'état social, c'est-à-dire la bourgeoisie.

Ce produit nouveau s'appelle: la pa*elastique*—mot composé du grec et signifiant: tout éclate.

Le *Temps* ajoute au détail tout à fait piquant:

" Ce qu'il y a de sérieux, c'est que la "panclastite" a pris naissance dans un quartier bien tranquille et bien pot-au-feu: dans la rue du Sentier. C'est là que l'inventeur habite. Il a demandé l'autorisation de mettre le nouvel explosif en vente et a dû le soumettre en conséquence à l'examen du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine. Une commission a été nommée et a rédigé un rapport dont le conseil a approuvé les termes."

Un joli mot de Roquepleau, cité par Pierre Véron dans le "Monde illustré":

C'était à l'exposition publique —et avant ombre—des bijoux d'une célébrité galante.

Roquepleau, qui était venu en flâneur délibataire, se trouve là à nez avec un de ses amis récemment marié à une charmante jeune femme qu'il avait eu l'imprudence de conduire là.

—Comment, vous! exclame Roquepleau..... Et avec.....

—Mais.....belle Pantre, sonnez décontenancé.

—Mon cher, lui dit Roquepleau, en pensant à son oreille, allez-vous-en vite! Vous me faites Pendre d'un directeur de chemin de fer qui mécanchit ses employés suivre un cours de déroulement.

Dernièrement, un de Mlle, allant remettre des cartes de visite dans une maison, s'adressa au concierge, qu'il trouve entouré, dans sa loge, de trois ou quatre bambins, portaient tous un même âge.

Le curieuse l'interpelant, en visiteur échange quelque mots avec le pédicurche de la loge; puis il lui demande et tous ces enfants sont à lui.

—Non, monsieur, répondit-il, je ne suis pas leur père, mais simplement leur professeur.

—Ah!

—Oui, monsieur, je suis des élèves concierge.

—Oh!

Spectacles, Bals, &c

Académie de Musique de Bidwell.

Une Semaine Seulement. Commençant Dimanche soir, 18 mars, Matinée comme d'habitude. Dernier engagement, avant son départ pour l'Europe, du Favori du Monde,

HERRMANN !

Secondé par MLLE ADDIE et Troupe, sous la direction de W. H. MORTON.

Dimanche, 25 mars—KATIE PUTNAM.
17 mars—

THEATRE ST-CHARLES.
DR. BIDWELL.

Dimanche soir, 18 Mars 1883.

LUTTE

Pour un enjeu de 1000 dollars,

—Entre—

DUNCAN ROSS,
Champion Athlète, et le
Prof. THÉO BAUER,
Champion Lutteur de la France.

DEUX TOMBÉES SUR TROIS.

LUTTE GRECO-ROMAINE.

PRIX: UN TROPHÉE ET UNE CEINTURE DE LUTTEUR.

Souscription au magasin de MORIARTY & McVEAH, rue du Canal, coin St Charles.

Prix d'admission:

Parquet et Dress Circle	$1 00
Family Circle	50 cts
Gallerie	25 cts

Les portes s'ouvriront à 7 heures et le spectacle commencera à 8 heures.
17 mars—27

Spécialités de Parants,
—Sans—
UN PAVILLON D'ETE MOBILE.

Situé au coin des rue Bourbon et Orléans. Matinées le MERCREDI, le SAMEDI et le DIMANCHE, commençant à 1 h. de l'après-midi. Représentations tous les autre à 8 heures.

10 cts! 10 cts! 10 cts.
Qu'on se le dise.

Mesdes-sous les enfants cette semaine. Tonnerre d'applaudissements chaleurs. Fou rire. Cris de joie délirants. Le spectacle le plus réjouissant de la ville!

Entrée, 10 cts seulement.

Pour sièges réservés, 25 cts. extra; pour matinée, 15 cts.
7 mars—

Un Grand Bal Paré, Masqué et de Calico,
SERA DONNÉ PAR
L'Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitanie

Au profit de son fonds de secours à la ville des Lusitanes, coin Dauphine et Champs Elysées, le SAMEDI, 31 mars 1883.

Comité d'organisation.

F. Pfeiffer, chairman, H. Pretus, ex officio, J. Balser, E. Davosin, E. G. Sender, F. Parine, P. Manzanas, J. B. Casanave, J. Cuccia, P. Pretus, J. H. Harter, J. Rojas, J. J. Colin, P. Roy, J. J. White, J. Pumilia, J. F. Rérot, L. Uriprient, J. Cavalero.

Prix du billet.....Un dollar

Des invitations pour dames pourront s'obtenir de MM.

F. Pfeiffer, No 248 rue Commune, 1er dist.
J. Rojas, No 291 rue Bourgogne 2d dist.
J. F. Davros, No 56 rue Union, 3me dist.
E. G. Sender, No 24 rue Dauphine, 7me dist.

Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 25 mars, pour l'achat du privilège d'exploiter le bar et le restaurant. Le comité se réserve le droit de sélectionner quelques-unes parmi les soumissions. S'adresser rue des Français No 344.
E. G. SANDER, secrétaire.
11 mars—3 dim.

JARDIN DE WENGER,
Nos 21 et 13 rue Bourbon.
TOUS LES SOIRS:
Grand Concert, exécuté par le célèbre Orchestre de Dames Viennoises,
Sous la direction de Mme Tampier.

Programme nouveau chaque soir.
Matinée le Dimanche.

Quatre chambres nouvellement meublées pour les dames, mais les entrées séparées, se sont arrangées pour l'agrément des dames visiteuses.

Le personnes inconnues ou de caractère douteux ne seront pas reçues dans l'établissement.

Les matinées vinal, Bengere et bière et un lunch froid seront servis à toute heure.
21 sept—6m

PREMIER GRAND
Bal de Fantaisie Paré et Masqué
—Donné par—
l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Sud,
Au bénéfice de son Fonds de Secours, en
ODD FELLOWS HALL, LE 19 MARS 1883, Fête de la St-Joseph.

Comité d'Organisation.

P. A. BERTRAND, chairman; V. Mall, A. Hotty, P. Brosette, Gus. Mathis, P. V. Rolimpie, E. Dudonnet, A. Hanser, E. Rahmann, J. Rose, Jas. E. Maurel, ex-officio.

Billets.....Une Piastre.

Les demandes de privilèges pour la Barre, le Restaurant et le Vestiaire seront reçues jusqu'au 5 mars prochain, par M. P. A. Bertrand, chairman, 428 Esplanade et Marais.
20 fév—28—mars 4,11,15,16,17,18

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Ouvriers de vignes, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Vendangeurs, Terrassiers, Maçons, Charretiers, Bouviers.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dauphine, de 9 heures du matin à 5 P. M.

Nota-Bene.—Les travailleurs nanancés sont prévenus qu'ils ont déjà paraît sous et sont qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
16fév—1m MajD

Nous Fabriquons

En ce moment un des assortiments les plus variés et les plus variés

D'ARTICLES A LA MODE

Qui aient jamais été mis en vente sur le marché de la Nlle-Orléans ou toute autre place.

Ce stock comprend les nouveautés les plus élégantes en fait de

VETEMENTS
—ET—
D'ARTICLES DE TOILETTE

Que nous ayons jamais eu le plaisir d'exposer.

Envoi gratuit sur demande, d'échantillons accompagnée d'ancrage tiens pour prendre soi-même' en mesure.

LEON GODCHAUX,
81, 83 et 85 rue du Canal.
11mars—

FLEURS ! FLEURS !
VENANT D'ETRE REÇUES CHEZ
Mme C. SAMSON,
160 rue du Canal.
NOUVEAUTES.
Bouquets de Corsage, Belles Fleurs, etc.
Chapeaux à prix réduits.
20jan—

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

M. P. BOISSONNEAU a l'honneur d'informer ses amis et clients, ainsi qu'aux clients qu'il a toujours eus magasin au No 137 Rue du Canal, au premier, au dessus du magasin de M. Gottlieb.

Il vient de recevoir des premières manufactures de France et d'Angleterre un assortiment choisi et varié de tout ce que la mode a produit cette saison, de tout ce qui porte le nom de nouveauté.

Il n'emploie chez lui que des ouvriers de premier ordre et son prix sont des plus modérés.
20fév—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Manette Dannoy et de Charles F. Dannoy.

Maison basse en briques formant encoignure des rues Marigny et Chartres, 3me District.

Maison basse en bois rue Dauphine, No 302, dans le Second District.

11 Actions de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 36 pieds 2 pouces de front à la rue Dauphine sur 65 pieds 6 pouces à lignes de profondeur et faisant face à la rue Marigny—de la 41 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Chartres et courant vers la rue Mandeville; de la 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de la 26 pieds sur une ligne parallèle à la rue Chartres et courant vers la rue Mandeville, 2 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de la 6 pieds, sur une ligne parallèle à la rue Chartres et courant vers la rue Mandeville et 71 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres à coucher et deux cabinets. Cuisine basse en bois de quatre chambres, hangar, étable, water works, &c. &c.

Le sol occupé depuis plusieurs années comme boulangerie.

—Ainsi—

11 actions de $500 chacune de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Termes et conditions—Pour les actions—comptant sur les lieux.

Pour les propriétés foncières—1/3 comptant, et le balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons garantis par hypothèque et portant intérêt pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage, et au dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Actes de vente dressés par Hudson Daunoy, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues pour l'année 1883.
17 mars—

Vente pour cause de départ.

La propriété formant encoignure sur rues St-Philippe et St-Claude.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Un lot de terre formant encoignure sur rues St-Philippe et St-Claude, mesurant 3e pieds 6 pouces de front à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur et faisant face à la rue St-Claude.

Ensemble une maison de quatre chambres avec une belle galerie derrière, un grand entrepôt attenant à la maison, et un puits, citerne, hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, jardin avec plusieurs pieds de vignes de chou.

Vente pour cause de départ.

Conditions—1/3 comptant en davantage et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente dressés par Abel Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues cette année 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera et gé de l'acquéreur.
17 mars—

Vente pour effectuer un partage.

Les héritiers Métayer et Bilgery.

La propriété rue Bienville Nos 104 et 106.

PAR JAS P GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles.

Un lot de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 32 pieds de front à la rue Bienville sur 65 pieds de profondeur.

Vente pour effectuer un partage.

Vente le plus élevé et les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage et au dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Actes de vente dressés par E. Tassard, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues pour cette année 1883.
17 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

Magnifique en briques de très grande valeur, au coin des rues Peters et Champs-Elysées, faisant face au fleuve et au débarcadère du Morgan La. & Texas R. R. & Ferry.

PAR GIRARDEY & MACON—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Le magasin en briques à 4 étages désigné par le No 58 North Peters, dans l'îlet borné par les rues N. Peters, Champs Elysées, Esplanade, Française et Decatur. Le lot est désigné par le lettre A sur un plan de L. H. Pilié, en date du 12 décembre 1882, d'après lequel le dit lot mesure 17 pieds, non compris le mur mitoyen qui le divise de la propriété attenante et vers la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 133 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure, et 17 pieds 7 pouces de large dans le fond.

2° Le magasin en briques à 3 étages, attenant à celui décrit ci-dessus, sur le même plan, sous B. O. des rues N. Peters et Champs Elysées. Le terrain est désigné sur le susdit plan par la lettre B et mesure 17 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Peters, 62 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue des Champs-Elysées, 80 pieds de profondeur sur la ligne latérale qui le divise du lot C, 92 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot A.

Cette vaste propriété est une des plus importantes emplacements de commerce se trouvant sur la ligne de séparation des 2ed et de 3me districts. Elle fait vente en bloc ou par lots séparés, au choix des acquéreurs.

Conditions—Un tiers comptant, le balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente dressés par Abel Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues cette année 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera et gé de l'acquéreur.
17 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR H. STERN & CO.

275 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

135 caisses souliers fins de Newark et Boston.

Encanteurs, il sera vendu LUNDI 19 mars 1883, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres, entre Dauphine et Bienville

275 caisses bottes, souliers et brodequins.

135 caisses souliers fins de Philadelphie.

Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente
15mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin situé dans un quartier central et payant un bon loyer.

Excellents emplacements d'affaire rue du Canal, rue Royale, Passage de la Bourse et rue de la Douane.

Ainsi qu'un morceau de terre connu sous le nom de
"THE GENTILLY TRACK."
Le tout à des conditions avantageuses.

Succession de Mme Elisa Vance.

No. 6,484—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un arrêté de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus et le 12 mars 1883, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Propriétés rue du Canal.

La propriété en briques et grenit, à quatre étages, No 121 rue du Canal, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dauane, Dauphine et Bourgogne. Le terrain mesure 30 pieds 2 1/4 pouces de face à la rue du Canal sur 140 pieds 6 pouces de profondeur, et est borné dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur, qui s'ouvre sur la rue Bourgogne, cette propriété est maintenant occupée par Mme J. Tricoche et M. Louis Jaquin au 30 septembre à raison de $700 par mois.

Propriétés rue Royale.

Trois magasins en briques, à deux étages, Nos 19, 21 et 23 rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Canal et Dauane. Le lot est délimité par les Nos 3, 4 et 5, et mesure ensemble 60 pieds 2 pouces de front sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces de profondeur. Le terrain est désigné par les Nos 19 et 21 rue Royale, occupé par M. A. N. Tourné (épicier), au prix de $25 par mois.

Le lot No 4 touche au lot No 3 et mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces. Il le magasin en briques à deux étages qui y est occupé comme le No 21 rue Royale, occupé par le représentant de la Bourse, le tout au pied administrant. Les bâtisses sont divisées en trois magasins au rez-de-chaussée et quatre chambres à coucher, occupé par Simon Bernard et Perrill et désigné comme le entrée, avec hall jusqu'au 30 septembre 1883, à raison de $85 par mois.

Propriété Passage de la Bourse.

Une bâtisse en briques à trois étages No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Conti, Chartres et le Passage de la Bourse, le tout au pied administrant. Les bâtisses sont divisées en trois magasins au rez-de-chaussée et quatre chambres à coucher, occupé par Simon Bernard et Perrill et désigné comme le terrain No 8 sur un plan dressé par A. Mad et sur un plan dressé par Louis Sergé, le 11 septembre 1836, et sur le plan de Jacques Tassin, le 26 octobre 1831, et sur le plan de M. Pédesclaux, ancien notaire et notaire de cette ville. Les dits lots de terre mesurant ensemble 40 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de face à la rue Perrin sur une profondeur de 124 pieds. Le lot No 43 forme l'encoignure des rues Perrin et Conti.

10° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Gravier, Laharpe et Johnson, désigné par le lettre C, sur un plan dressé par l'étude de Jamme Fahey, notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, au pied mitoyen, trente six pieds de front sur la rue Lafayette sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces environ, et sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces environ, et sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces environ, et